



DÉCLARATION SUR LE SOUTIEN DE LA CIRGL AU MÉCANISME DE SURVEILLANCE ET DE VÉRIFICATION DU CESSEZ-LE-FEU

Bujumbura, Burundi, le 6 février 2026 : La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) salue les progrès significatifs réalisés à Doha (Qatar), le 2 février 2026 entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars (AFC/M23). La CIRGL se félicite de l'accord mutuel et de la signature officielle du mandat du mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu établi dans le cadre du cessez-le-feu.

La CIRGL exprime sa gratitude à toutes les parties engagées dans le cadre de paix de Doha, en particulier l'État du Qatar, la MONUSCO et la Commission de l'Union Africaine. Leurs efforts conjoints ont contribué à faciliter un dialogue constructif et à créer un environnement propice à la supervision et au respect du cessez-le-feu permanent par le biais du Mécanisme de Surveillance et de Vérification du Cessez-le-feu (MSVC). La CIRGL estime que le dialogue et la coopération continus entre les parties prenantes sont essentiels pour parvenir à une paix et une stabilité durables qui profitent à tous les citoyens de l'est de la RDC.

La CIRGL continue de suivre activement la situation sécuritaire dans l'est de la RDC et s'engage à promouvoir une paix et une stabilité durables dans l'est de la RDC et dans toute la région des Grands Lacs, conformément aux protocoles énoncés dans le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs et aux directives du Comité des ministres de la Défense de la CIRGL qui s'est tenu le 10 janvier 2026 à Livingstone, en Zambie.

FIN